

## Démarches pour une inscription en 6<sup>ème</sup> à Charles-Péguy

### 1) Dépôt d'un dossier qui devra comprendre :

- une demande d'admission } documents
- une fiche de renseignements concernant la famille } fournis
- une fiche de renseignements de pré-inscription (à remplir par les parents) } par Charles-Péguy
  
- une photocopie des **bulletins trimestriels ou semestriels** des 2 années précédentes : **CE2** et **CM1**
- **pour le CM2 fournir dès réception le bulletin du 1<sup>er</sup> trimestre ou semestre, puis ceux du 2<sup>ème</sup> trimestre ou semestre et 3<sup>ème</sup> trimestre.** Ceux-ci sont indispensables pour valider la démarche d'inscription.
- une photocopie du livret de famille, page des parents et page de l'enfant .
- une photocopie de la carte d'identité de l'enfant.
- une photo d'identité (*inscrire au dos le nom de l'enfant*).
- 1 timbre

### Aucune candidature ne pourra être étudiée sans les bulletins et l'intégralité des pièces demandées

Ce dossier **complet** doit nous être retourné dans les meilleurs délais

soit : déposé à l'accueil du Lycée, 80 avenue Parmentier

soit envoyé par la poste au **Secrétariat des Inscriptions**, 80 avenue Parmentier 75011 Paris

- 2) **Un premier avis** vous sera donné, par téléphone ou par courrier, suivi d'un **rendez-vous éventuel avec la Directrice, Madame Paillard**, qui souhaite la présence des deux parents dans la mesure du possible. La présence de votre fille est obligatoire.  
Si cette rencontre aboutit à un accord de part et d'autre, un avis positif vous sera remis par écrit.

- 3) **Une réunion d'information** : un mercredi après-midi, fin mai ou début juin, rassemblera les élèves inscrites en 6<sup>ème</sup> et leurs parents, 64 rue Saint-Maur.

### 4) L'admission définitive est soumise à :

- l'envoi du bulletin d'inscription avec un chèque de 200 € d'avance sur la scolarité 2022-2023 et un chèque de 50 € de frais de dossier.
- l'envoi des **bulletins de l'année de CM2**
- l'**avis de passage en 6<sup>ème</sup>**
- un « **exeat** » (*ou certificat de radiation*) de l'établissement d'origine devra être fourni fin juin pour conclure l'inscription

**Vous pouvez dès maintenant découvrir Charles-Péguy en visitant notre site internet [www.charles-peguy.fr](http://www.charles-peguy.fr)**

**CHARLES-PÉGUY**

Collège et Lycée privés- Contrat d'association  
 80 avenue Parmentier  
 75011 PARIS  
 Tél : 01 48 05 16 47

**DEMANDE D'ADMISSION en classe de SIXIEME**

Date : \_\_\_\_\_

**NOM** \_\_\_\_\_ **Prénom** \_\_\_\_\_

ÉTAT Né(e) le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

CIVIL Dépt (arrondissement pour Paris) \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

DE DOMICILE LEGAL de l'élève \_\_\_\_\_

L'ÉLÈVE Code postal \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

Nom du ou des responsables \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ AdresseMail : \_\_\_\_\_

**SITUATION SCOLAIRE 2021-2022**

ÉTABLISSEMENT ACTUEL : NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ VILLE \_\_\_\_\_

PUBLIC  PRIVÉ

CLASSE ACTUELLE : \_\_\_\_\_ Initiation éventuelle : ANGLAIS  ALLEMAND

**ANTECEDENTS SCOLAIRES**

Année	Classe	Etablissement	Année	Classe	Etablissement
2020/2021			2017/2018		
2019/2020			2016/2017		
2018/2019			2015/2016		

CAUSE DES REDOUBLEMENTS : \_\_\_\_\_

**CHOIX de la 1<sup>ère</sup> LANGUE VIVANTE**

ANGLAIS  ALLEMAND   
 + option 1h/sem. Anglais

**TRANSPORT DOMICILE / CHARLES-PEGUY**

MOYEN DE TRANSPORT \_\_\_\_\_

DURÉE \_\_\_\_\_

**A TITRE D'INFORMATION**

DEMI-PENSION : OUI - NON                      ETUDE DU SOIR : OUI - NON

ACTIVITES EXTRA SCOLAIRES ACTUELLES : (Sport, art, mouvement...) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE

### PÈRE

*Rayer les mentions inutiles*

<b>NOM et Prénom</b> <small>En majuscule D'imprimerie</small>	<b>M</b>	Prénom :				
Situation de famille	Marié	Pacsé	Veuf	Séparé*	Divorcé*	Célibataire
ADRESSE <small>(n° et voie)</small>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

### MÈRE

<b>NOM et Prénom</b> <small>En majuscule D'imprimerie</small>	<b>Mme</b>	Prénom :				
	<b>Mlle</b>					
Situation de famille	Mariée	Pacsée	Veuve	Séparée*	Divorcée*	Célibataire
ADRESSE <small>(n° et voie)</small>						
Code Postal			VILLE			
Téléphones	Fixe :			Portable :		
Adresse-Mail EN MAJUSCULE						

**\* Joindre un accord écrit et signé des deux parents pour cette démarche d'inscription et en cas de jugement de divorce, la copie de la dernière décision judiciaire concernant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.**

### SITUATION PROFESSIONNELLE DES PARENTS

PÈRE		MÈRE	
Code prof. <small>Voir liste jointe</small>		Code prof. <small>Voir liste jointe</small>	
Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>	Situation professionnelle	1 <input type="checkbox"/> / 2 <input type="checkbox"/> / 3 <input type="checkbox"/> / 4 <input type="checkbox"/>
<b>1 : occupe un emploi / 2 : Au chômage / 3 : Préretraité, Retraité / 4 : Autre situation</b>			
Profession		Profession	
Employeur		Employeur	
Adresse		Adresse	
Téléphone prof.		Téléphone prof.	

### FRÈRES ET SŒURS

Sexe	Prénom	Année de naissance	Classe ou situation

Renseignements de pré-inscription en 6<sup>ème</sup> pour septembre 2022

NOM et Prénom de l'élève :

\_\_\_\_\_

Qu'est-ce qui motive votre demande d'inscription à " Charles-Péguy " ?

Par qui, ou comment connaissez-vous " Charles-Péguy " ?

En tant que parents, à quoi attachez-vous de l'importance dans l'éducation de votre enfant ?

Si vous avez pris des options d'inscription dans d'autres établissements merci de nous l'indiquer en précisant dans quel(s) établissement(s) :

Autres remarques :

Signature du père

Signature de la mère

## CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ( C.S.P.)

### **10 AGRICULTEUR EXPLOITANT**

Cultivateur – Viticulteur – Horticulteur – Maraîcher \_Fermier – Métayer – Entrepreneur de travaux agricoles (moins de 10 salariés)....

### **21 ARTISAN**

Artisan Boulanger, Pâtissier, Boucher, Artisan, Maçon, Plombier, Menuisier, Mécanicien, Coiffeur, Teinturier, Artisan d'imprimerie, d'art, Transporteur routier indépendant ( - de 10 salariés )

### **22 COMMERÇANT ET ASSIMILÉ**

Tous commerces ou prestataires de service de moins de 10 salariés Epicier, Cafetier, Restaurateur, Hôtelier, Forain, Libraire, Agent immobilier....

### **23 CHEF D'ENTREPRISE DE 10 SALARIÉS ET PLUS**

### **31 PROFESSION LIBÉRALE**

Médecin, Dentiste, Avocat, Architecte, Notaire, Expert comptable, Pharmacien.....

### **33 CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Magistrat, Inspecteur, Officier, Administrateur, Attaché...

### **34 PROFESSEUR PROFESSION SCIENTIFIQUE**

Proviseur, Principal, Professeur agrégé ou certifié, conseiller d'orientation, Médecin ou Pharmacien salarié, Médecin hospitalier.

### **35 PROFESSION DE L'INFORMATION , DES ARTS ET DU SPECTACLE**

Journaliste, Ecrivain, Danseur, Comédien.....

### **37 CADRE ADMINISTRATIF, COMMERCIAL D'ENTREPRISE**

Cadre de banque, d'assurance .....

### **38 INGENIEUR, CADRE TECHNIQUE D'ENTREPRISE**

### **42 PROFESSEUR DES ECOLES / INSTITUTEUR ET ASSIMILÉ**

Professeur des écoles, Directeur d'école, Maître auxiliaire, conseiller d'éducation.....

### **43 PROFESSION INTERMÉDIAIRE SANTÉ ET TRAVAIL SOCIAL**

Infirmier, Sage-femme, Assistante sociale, Préparateur en pharmacie, Educateur spécialisé, Puéricultrice

### **45 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Contrôleur des impôts, Secrétaire administrative, inspecteur de police....

### **46 PROFESSION INTERMÉDIAIRE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE D'ENTREPRISE**

Comptable, Secrétaire de Direction, Représentant, Maître d'hôtel, photographe.....

### **47 TECHNICIEN**

Dessinateur industriel, Informaticien, Géomètre, Chimiste....

### **48 CONTREMAÎTRE, AGENT DE MAÎTRISE**

Conducteur de travaux, Chef d'atelier, Chef de cuisine.....

### **52 EMPLOYÉ CIVIL ET AGENT DE SERVICE DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Aide-soignante, Ambulancier, Agent administratif, agent de service, Standardiste.....

### **53 POLICIER, MILITAIRE**

Gendarme, Pompier, Agent de police....

### **54 EMPLOYÉ ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE**

Secrétaire, Standardiste, hôtesse d'accueil.....

### **55 EMPLOYÉ DE COMMERCE**

Vendeur, Caissier, Pompiste....

### **56 SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS**

Assistante maternelle, employé de maison, aide à domicile, coiffeur salarié, esthéticien salarié, employé hôtellerie, restauration, gardien d'immeuble..

### **62 OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'INDUSTRIE**

### **63 : OUVRIER QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT**

### **65 OUVRIER QUALIFIÉ MANUTENTION ; MAGASINIER ; TRANSPORT**

### **67 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'INSUSTRIE ,**

### **68 OUVRIER NON QUALIFIÉ DANS L'ARTISANAT**

**72 RETRAITÉ** : Artisan, Commerçant, Chef d'entreprise

**74 RETRAITÉ** : Cadre, Profession intermédiaire

**77 RETRAITÉ** : Employé **78 RETRAITÉ** Ouvrier

### **85 SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE ( hors retraite )**

Ecole, Collège, Lycée privés  
Sous contrat d'association  
75011 – PARIS

**PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES**  
**Année scolaire 2022 - 2023**  
**COLLEGE**

**1. Contribution des familles**

Elle est modulable en fonction de vos revenus et du nombre de parts fiscales indiqué sur votre avis d'impôt.

**NB : Catégorie** = Revenu fiscal de référence + éventuellement revenus perçus à l'étranger non imposables en France divisé par le nombre de parts fiscales

A l'exception de la **catégorie E**, il est obligatoire de joindre une copie de l'**avis d'impôt 2021 sur les revenus 2020** (toutes les pages) pour les couples mariés, ou des avis d'impôt du foyer et éventuellement des justificatifs des revenus perçus à l'étranger.

Les frais pédagogiques annexes (photocopies, CDI, surveillances) sont intégrés dans la contribution annuelle.

Catégorie	Revenu fiscal de réf / nbre de parts fiscales	Montant annuel
A	Inférieur à 7 000 €	545 €
B	De 7 001 € à 9 300 €	765 €
C	De 9 301 € à 12 400 €	1 090 €
D	De 12 401 € à 17 000 €	1 510 €
E	Supérieur à 17 000 €	1 785 €

Réduction sur la scolarité à partir de 3 enfants à Charles Péguy : 10%

**2. Etude du soir (facultative)**

Pour les élèves de 6<sup>èmes</sup> et 5<sup>èmes</sup>, étude du soir facultative : Occasionnellement : 15 € la séance

**1 jour** : 150 € pour l'année      **2 jours** : 300 € pour l'année      **3 jours** : 450 € pour l'année

**3. Demi-pension**

Le montant annuel est calculé en tenant compte des vacances scolaires, des jours fériés et de la date de fin des cours. Un repas pris à l'unité coûtera **9.50 €**.

Dans le cas d'absence pour des raisons non scolaires, il ne sera tenu compte de ces absences qu'à partir de 5 repas consécutifs non pris. L'inscription est annuelle et ne pourra pas être modifiée en cours d'année.

	Collège
5 repas /semaine	1 240 €
4 repas / semaine	990 €

#### **4. Assurance**

L'établissement souscrit pour tous les élèves une assurance qui couvre les activités scolaires et extrascolaires auprès de FIDES Assurances. Vous pouvez télécharger l'attestation d'assurance scolaire de votre enfant directement depuis le site internet [www.fidesassurances.fr](http://www.fidesassurances.fr), rubrique « **Espace Parents** ».

#### **5. Adhésion à l'Association des Parents d'Elèves.**

Soutien actif du projet pédagogique de Charles-Péguy, l'association est au service des familles, des enfants et de l'école. C'est elle qui soutient ponctuellement certaines familles (possibilité d'octroi de bourses pour les familles les plus démunies, à jour de leur cotisation), qui organise des événements comme le marché de Noël, des temps de réflexion ou d'échanges... La cotisation facultative, unique par famille, est de **15 €**.

#### **6. Facture annuelle (Une seule facture regroupant les enfants d'une même famille sera envoyée)**

Vous recevrez une facture annuelle en fin de mois de septembre. Pour le règlement, nous vous proposons 2 possibilités :

- **Annuel, EN UNE SEULE FOIS, par chèque, AVANT LE 31 OCTOBRE.**

Le chèque doit être libellé à l'ordre de « ECOLE CHARLES PEGUY ».

- **Mensuel, par prélèvement automatique en 8 fois effectué le 5 de chaque mois d'octobre à mai.**

Vous devrez fournir un **RIB** et remplir le mandant de prélèvement SEPA joint.

D'une année sur l'autre, nous réutilisons vos coordonnées bancaires. Merci de demander un nouveau mandat SEPA au Service Comptable en cas de changement de compte.

- Pour tous les prélèvements rejetés, les frais bancaires vous seront refacturés **10 €**.

#### **7. Bourses :**

Le Rectorat peut, sous certaines conditions, vous accorder **une bourse de collège**. Demande à faire en septembre.

#### **8. Départ en cours d'année scolaire**

En cas de départ de l'Établissement en cours d'année scolaire, le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.

Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont :

- Déménagement, changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement, tout autre motif légitime accepté expressément par l'établissement.

S'il s'agit d'un départ sans cause réelle et sérieuse, le(s) parent(s) est (sont) redevable(s) envers l'établissement d'une indemnité de résiliation égale au tiers de la contribution annuelle des familles.

#### **9. Impayés**

Lorsque les échéances ne sont pas respectées, l'établissement est contraint à passer beaucoup de temps à régler ces dysfonctionnements, ce qui engage des frais administratifs. Ces dépenses neutralisent en partie les efforts faits pour maintenir la bonne gestion financière de l'établissement. C'est pourquoi, l'établissement devra exiger des frais de relances pour toute facture impayée.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.